

# Avis public d'élection

Municipalité

Laverlochère-Angliers

Scrutin du

2018	11	04
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Laverlochère-Angliers  
Municipalité

par Monique Rivest, , que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire,  
poste no 1, poste no 2, poste no 3, poste no 4, poste no 5, poste no 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 

2018	09	21
année	mois	jour

 au 

2018	10	05
année	mois	jour

JOURS :	<u>Lundi</u>	HEURES :	De : <u>8 h 30</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Mardi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Mercredi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Jeudi</u>		De : <u>8 h 30</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>

Prenez note que le bureau sera fermé, les vendredis 21 et 28 septembre, 2018 et le mardi 25 septembre de 8 h 30 à 12 h

À NOTER – Le vendredi 

2018	10	05
année	mois	jour

 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2018	11	04
année	mois	jour

 de 10 h à 20 h

et un vote par anticipation sera tenu le :

2018	10	28
année	mois	jour

 de 12 h à 20 h

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Line Bélanger

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection <b>Monique Rivest</b>	Adjoint												
Adresse <b>11-A Principal Sud C.P. 159 Laverlochère J0Z 2P0</b>	Adresse												
<table border="1"><tr><td>819</td><td>765</td><td>5111</td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>	819	765	5111	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
819	765	5111											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

Signature

Donné à Laverlochère-Angliers , le 

2018	09	21
année	mois	jour

  
Municipalité

*Monique Rivest*

Président d'élection

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Laverlochère-Angliers

Scrutin du

2018 11 04  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Monique Rivest, président d'élection :

→ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2018 11 04 \*  
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2018 09 01 \*\*  
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2018 09 01 \*\*  
année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2018 10 23 \*\*\*  
année mois jour

ET  
→

**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2018 11 04 \*  
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2018 09 01 \*\*  
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2018 09 01 \*\*  
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2018 09 01 \*\*  
année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2018 10 23 \*\*\*  
année mois jour

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2018 10 23 \*\*\*  
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.**

Monique Rivest

Prénom et nom

11-A rue Principale Sud, Laverlochère

Adresse

819 765-5111

ind. rég. Numéro de téléphone

J0Z 2P0

Code postal

Signature

Donné à Laverlochère-Angliers, le

Municipalité

2018 09 21  
année mois jour

*Monique Rivest*

Président d'élection

\* Le jour du scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.